

Réunion du 04 mai 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quatre mai, à 19h00, le Conseil municipal de la commune de PISIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Luc DURIEUX, Maire.

Date de convocation : 26/04/2021

Étaient présent.e.s : Serge BENISTANT, Michel BOYET, Manon BREDY épouse CROS, Jean-Marc BRUCHON, Laurent CANABIT, Bernard CHORIER, Cédric DEJOINT, Catherine DUC épouse CARCEL, Jean-Luc DURIEUX, Jessica GILLES épouse PRIGENT, Laurent MARCHAND, Jean-Baptiste MATHIEU, Alice NERRIERE, Michel ROBLES.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent.e.s : Murielle GRIFFET

M. Michel ROBLES a été désigné comme secrétaire de séance.

Délibération n°2021-19
Travaux sur les réseaux d'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle que suite à sa demande, le TE38 envisage de réaliser des les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés « Commune de Pisieu/Affaire 20-0021-307 / EP-Rénovation tr2».

Après étude, le plan de financement est le suivant :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	19.101€
- Le montant total des financements externes s'élèvent à :	11.066€
La participation aux frais du TE38 s'élève à :	455€
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	7.580€

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation de ces travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante au TE38.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **19.101€**

Financements externes : **11.066€**

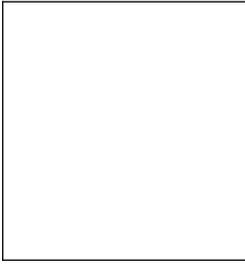
Participation prévisionnelle : **8.035€** (frais TE38+contribution aux investissements)

- **PREND ACTE** de sa participation aux frais du SEDI d'un montant de **455€**,

- **PREND ACTE** de sa contributions aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de **7.580€**.

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

- **PRECISE** que le paiement pourra avoir lieu en trois versements (acompte de 30%, acompte de 50% et solde).



Réunion du 04 mai 2021

Délibération n°2021-20
Convention avec ENEDIS

Monsieur le Maire explique que le Bureau d'Études PROTOTECH a été mandaté par ENEDIS pour réaliser l'étude technique et foncière concernant le déplacement et l'enfouissement d'une ligne électrique HTA aérienne au lieu-dit Grange Chaurier à Pisieu.

Cette demande d'enfouissement émane d'une agricultrice dans le cadre de l'installation d'un système d'arrosage sur pivot. L'enfouissement de la ligne électrique HTA doit emprunter en partie un chemin rural au lieu-dit Grange Chaurier.

Une convention de servitude est proposée pour l'utilisation de la voirie sur une bande de 3 mètres de large et 5 mètres de long.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- **ACCEPTE** le projet de convention de servitudes tel que présenté en annexes,
-
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Questions diverses